

L'ACTU CHALÉONNAISE

MAI 2026

N° 193

LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026

Présents (16) : Françoise ROUSSEAU, Audrey DOUSSET, Michel AUDION, Carine LAMBERT, Françoise RELANDEAU, Michel GAUTIER, François GARREAU, Audrey BOUHIER, Thierry LEBRETON, Lucille TAUZIÈDE, Yann RACINE, Corinne ROUET, Denis AMIAND, Meg BRIAND, Vincent BERTIN, Julie JOUAN.

Pouvoirs (3) : Éric PIPAUD donne pouvoir à Lucille TAUZIÈDE, Patrice PERRAULT donne pouvoir à Michel GAUTIER, Céline ANDRE donne pouvoir à Françoise ROUSSEAU.

Absents excusés (0)

📌 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2026.

DÉCISIONS DU MAIRE

Dépenses d'investissement et de fonctionnement :

VERRIER – Fournitures administratives 1 267,27€

LOXAM – Location nacelle Calvaire 1 418,16€

PIPAUD – Charpente salle du Tilleul 3 600,00€

VIANNEY – Charpente salle du Tilleul 4 523,00€

URBANISME

Projet rue Eloi Guitteny : convention d'aménagement avec Atlantique Habitations

Madame le Maire expose au Conseil le projet de la réalisation d'un programme de logements sociaux sur le site au 5 rue Eloi Guitteny.

Le site est porté par l'EPF dans l'attente de la réalisation des études et de la faisabilité sur ce dossier. En effet, la conversion de la parcelle rue Eloi Guitteny présente un intérêt social stratégique.

Après consultation de différents bailleurs sociaux avec les objectifs suivants :

- La réalisation de logements locatifs sociaux et de logements sociaux en PSLA (Prêt Social Location Accession) ;
- Et la prise en compte d'un espace dédié à des activités médicales ou para médicales.

La candidature du groupement composé de la Maison familiale de Loire-Atlantique et de Atlantique Habitations avait été retenue.

La programmation provisoire est la suivante :

- 13 logements locatifs sociaux
- 5 logements en accession abordable
- 22 places de stationnement ;
- 200 m² de locaux d'activité médicales et paramédicales.

Ce projet a un objectif de réalisation pour 2028. Afin de tenir ce calendrier, le groupement lancera prochainement une consultation de maîtrise d'œuvre avec une option sur une parcelle voisine pouvant éventuellement être intégrée au programme prochainement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **approuve** la convention de réalisation du projet immobilier et **autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent.

Transfert des emprises de voirie et des équipements publics au profit de la commune

Monsieur Michel AUDION, expose que la création de la ZAC Multisites du Centre Bourg a été approuvée par délibération le 16 mai 2005. Son aménagement a été confié à Loire-Atlantique Développement - SELA dans le cadre de la concession d'aménagement signée le 6 novembre 2006 et renouvelée par avenants successifs.

Considérant que Loire-Atlantique Développement - SELA a réalisé les aménagements et équipements nécessaires au développement du site, il convient aujourd'hui de reprendre les emprises à usage de voiries et d'équipements publics réalisés par l'aménageur, au titre de la concession publique d'aménagement. La présente délibération propose de procéder à l'acquisition des propriétés de Loire-Atlantique Développement sur la ZAC Multisites du Centre Bourg, secteur Allée.

Le transfert de propriété porte sur 11 parcelles d'une surface totale de 20 537m².

Ce transfert de propriété sera réitéré par acte authentique. Les frais résultants de la passation de l'acte authentique seront à la charge de l'aménageur conformément au traité de concession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **approuve** l'opération d'acquisition; **fixe** à l'Euro symbolique net vendeur, hors frais de notaire, le prix d'achat des parcelles ; **autorise** Madame la Maire, ou son représentant, à procéder à cette acquisition au nom et pour le compte de la Commune et **autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent.

Autorisation donnée à l'EPF de céder un bien immobilier situé 20 rue de l'Abreuvoir

Vu la délibération en date du 29 avril 2019, par laquelle la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons a sollicité l'intervention de l'EPF de Loire-Atlantique pour l'acquisition et le portage d'un bien bâti cadastré section C n°1273 et 1694, devenus n°1694, 1888 et 1889, d'une superficie totale de 710 m², sis SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS, 20 rue de l'Abreuvoir ; l'EPF de Loire-Atlantique a donné son accord pour acquérir et porter le bien.

Madame le Maire, expose au Conseil que l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique a mandaté deux agences immobilières en charge de la vente du bien situé 20 rue de l'Abreuvoir.

Après examen, la municipalité a accepté une offre de 163 000€00. Ce montant inclut les honoraires d'agence pour 8 000€, à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **autorise** la cession du bien situé 20 rue de l'Abreuvoir par l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique au prix de 163 000 € honoraires d'agence inclus, et **autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

FINANCES

Désignation des membres de la CCID 2026-2032

Françoise ROUSSEAU, expose que, à l'issue des élections communales, la Commission des Impôts Directs doit être renouvelée dans les 2 mois suivants l'élection du Maire et des adjoints.

Le Conseil Municipal doit dresser une liste de 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants). Cette liste sera ensuite soumise au service des impôts qui choisira 8 titulaires et 8 suppléants pour former la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve**, avec une abstention, la liste de propositions pour la CCID 2026.

RESSOURCES HUMAINES

Constitution d'un groupement de commandes avec Pornic Agglo pour la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité.

Madame le Maire, expose que dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » et ses 15 communes membres proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue d'achats relatifs à la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

Modalités d'organisation et de fonctionnement :

- Démarrage du marché au 1^{er} janvier 2027, et pour une durée maximale possible de six ans ;
- Révision annuelle des prix, avec la faculté pour les membres du groupement de se retirer ;
- Critères d'évaluation fixés à 60% pour le prix, 30% pour la valeur technique, et 10% pour la valeur durable.

La convention est soumise à l'approbation du Conseil Municipal de chaque commune membre du groupement et du Bureau Communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **approuve** la création, et l'adhésion d'un groupement de commande pour la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz et **autorise** Madame le Maire à signer cette convention constitutive et tout document futur afférent au marché d'espèce.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
le lundi 1er juin 2026 à 20h00 à la Salle des Lys.**



Retrouvez la liste complète des délibérations sur le site internet de la Mairie :
www.saint-hilaire-de-chaleons.fr



L'ACTU DU MOIS...

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES :

- **2 avril 2026** : Louis Fleury – 5 ter, Impasse des Fileries – Le Pont Béranger



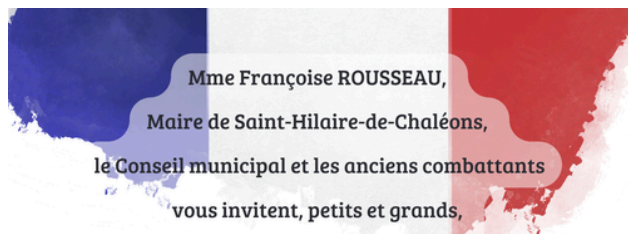
DÉCÈS :

- **9 mars 2026** : Simonne AVENEL – 103 ans – Résidence Saint-André
- **28 mars 2026** : Colette CORDIE – 95 ans – Résidence Saint-André
- **28 mars 2026** : Jean-Paul BATARD – 76 ans – 1, La Richerie
- **22 avril 2026** : Boris DUPE – 57 ans – 1, La Tartouzerie



LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

- **7 juin 2026** : Exposition véhicules de collection – Place Eloi Guitteny – organisée par Vieux Pistons Chaléonnais



À la Cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Vendredi 8 mai 2026
à 10 h 30

devant l'entrée de l'allée du Cimetière

La cérémonie sera suivie d'un moment de
convivialité à la Salle des Lilas



INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

Pour procéder à l'inscription ou à la réinscription de vos enfants au restaurant scolaire :

🍴 Inscriptions en ligne à partir du **15 juin 2026** sur le site monespacefamille.fr.

Les dossiers doivent impérativement être déposés en ligne **au plus tard le 5 juillet 2026**. Passé ce délai, une pénalité de 50.00 € sera appliquée.

A noter : la réinscription au restaurant scolaire ne pourra être validée qu'après le règlement complet des factures de l'année scolaire.

📍 Pour toute demande d'information, merci de contacter le service enfance :
au **02.40.31.70.40**.
ou par mail : coordination.cantine@shc44.fr

NUISANCES SONORES

Tondeuses, perceuses, soirées qui s'éternisent... Pour rester en bons termes avec vos voisins, pensez à respecter les règles sur les nuisances sonores.

🕒 Horaires autorisés, bruits tolérés ou non : tout est précisé dans l'arrêté municipal, à retrouver sur le site de la mairie.

👉 www.saint-hilaire-de-chaleons.fr

BIBLIOTHÈQUE

Animation "Bébés-lecteurs" le **jeudi 28 mai 2026** à **10h** et **11h**.

📍 Inscription sur le site de la [bibliothèque](#) dans la rubrique "Animation".

- 📍 Fermeture de la bibliothèque :
- **Samedi 16** et **Dimanche 17 mai 2026**
 - **Dimanche 24 mai 2026**

CCAS - MUTUELLE COMMUNALE

La mairie de St-Hilaire-de-Chaléons a signé une convention avec trois établissements pour une **mutuelle communale**.

📍 Pour plus d'information, contactez :

AXA au [06.37.85.37.40](tel:06.37.85.37.40)

MCRN au [02.40.89.22.91](tel:02.40.89.22.91)

GROUPAMA au [02.40.02.73.31](tel:02.40.02.73.31)

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes filles et garçons domiciliés sur la commune, nés en **avril, mai** et **juin 2010** sont invités à **prendre rendez-vous** afin de se faire recenser.

📍 Renseignements et rendez-vous auprès du service population de la mairie :
au **02.40.31.70.40**.

ou par mail : population@shc44.fr

TRANSPORT SCOLAIRE

En charge de l'organisation des transports scolaires sur le territoire, Pornic agglo Pays de Retz ouvre les inscriptions pour la rentrée 2026-2027 à partir de ce **lundi 18 mai**. La campagne d'inscription se poursuivra ensuite, jusqu'au **lundi 15 juillet**.

- Vous habitez sur le territoire et votre enfant est scolarisé dans un établissement situé dans l'Agglo ? Rendez-vous sur le Portail de l'Agglo : www.pornicagglo.fr.
- Votre enfant est scolarisé dans un établissement situé hors de l'Agglo ? Rendez-vous le **mercredi 10 juin**, sur le Portail Aléop de la Région Pays de la Loire : www.aleop.paysdelaloire.fr.

Suivez l'actualité chalonaise sur nos réseaux sociaux !

Hôtel de Ville - 20 rue de la Mairie - 02 40 31 70 40 - mairie@shc44.fr

